

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>DEPARTEMENT DES <b>PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES <b>CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p><b>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 44</b>  <b>Ont participé au vote : 58</b>  <b>Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 05 décembre 2024</b></p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le <b>DOUZE DECEMBRE</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Préemption</b></p> <p><b>N° d'Ordre : 299-24</b></p> <p><b>Classification @ctes :</b> 3.2 Aliénations</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> Fernand CÀBEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAYAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b> Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</b></p>	

**Le Président,**

**PROPOSE** au Conseil, dans le cadre de la politique de lutte contre les prix inflationnistes des terres agricoles, de demander une préemption SAFER avec révision de prix de la parcelle cadastrée AO 0059 (Terres), située au lieu-dit Fenoullix à Prades, vendue pour un montant de 10 000 € (soit 28 752 €/ha).

**PRECISE** que la SAFER indique qu'une préemption avec révision de prix est possible pour 6000 €.

**PROPOSE** de désigner la SCP JANER notaire dans cette affaire.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 066-200049211-20241220-D2024299-DE



**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**VALIDE** la demande de préemption SAFER avec révision de prix.

**DESIGNE** l'étude de Maître JANER, comme notaire pour gérer cette affaire.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

